

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 24

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD.

Absents donnant pouvoir : Jean-Pierre CITEAU a donné pouvoir à Michel VALLA, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST.

Absents excusés : Yvon BRIANCEAU, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Sophie CHATELIER, Pauline CAILLONNEAU et Isabelle LE BRUSQUET.

Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D26062023_10 : Tarifs de l'Ecole Municipale des Sports à compter de la rentrée scolaire 2023/2024

Vu la proposition à la majorité de la Commission des Finances réunie le 15 juin dernier d'augmenter la participation des familles d'un euro,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances, rappelle à l'assemblée qu'une école municipale de sports a été mise en place en septembre 1999 pour les enfants scolarisés de 6 à 9 ans, puis ouverte depuis aux enfants scolarisés dès 5 ans.

Le tarif, initialement de 50€, a été augmenté de 5 € en 2019 pour tenir compte des investissements en matériel intervenus ces dernières années et d'un euro en 2022.

La participation demandée aux familles est donc actuellement de 56 €.

Les membres de la commission finances propose d'augmenter les tarifs pour 2023/2024 à 57 €.

Madame Sarah MICHON demande s'il est possible d'utiliser le Pass'Sport pour l'Ecole Municipale des Sports. Il lui est répondu négativement car il faut être un club affilié à une fédération pour bénéficier du Pass'Sport. Néanmoins, certains comités d'entreprise peuvent prendre en charge partiellement l'inscription à l'Ecole Municipale des Sports.

Monsieur Sylvain MONIOT-BEAUMONT fait part de son sentiment de continuelle augmentation et demande pourquoi il est proposé de nouveau une hausse du tarif.

Monsieur Jean-Luc RABILLARD répond qu'il est préférable d'augmenter un peu tous les ans que de façon conséquente moins régulièrement.

Madame Christelle GAUBERT indique que la masse salariale augmente aussi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (1 voix contre, 4 abstentions et 19 pour) décide de fixer à 57€ le tarif annuel de l'Ecole Municipale des Sports, à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

Secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 04/07/2023
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

